

Séance du 17 juillet 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 11 juillet 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire et président de séance ; Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, M. Neys, M. Ugalde, M. Lacassagne, Mme Duhart, Mme Castel, Mme Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, M. Salducci, M. Pocq, M. Arcouet, M. Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Brau-Boirie, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Belbaraka, Mme Destin, M. Boutonnet, M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Capdevielle, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto, M. Iriart, M. Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Candillier à Mme Taïeb, Mme Aragon à Mme Capdevielle, M. Bergé à M. Etcheto.

SECRETAIRE : Mme Bensoussan.

-oOo-

M. Ugalde présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Médiathèque – Action culturelle à la Maison d'arrêt de Bayonne – Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine.

La ville de Bayonne, par une convention signée en décembre 2008, a engagé la médiathèque dans un partenariat autour du livre et de l'écrit au sein de l'établissement pénitentiaire.

Des agents du service "hors-les-murs" y dispensent leurs compétences : aide à la constitution d'une collection de livres, à la gestion de la bibliothèque de la Maison d'arrêt, et à la formation des détenus-bibliothécaires.

Des actions culturelles sont également proposées, en lien avec la programmation culturelle de la médiathèque.

La médiathèque, en collaboration avec les autres signataires de la convention, souhaite poursuivre ces actions en 2014, et en varier les contenus. Aussi, un nouveau programme a été élaboré comprenant : un concert pédagogique, une rencontre/conférence sonore et visuelle, une rencontre/échange autour de la bande dessinée.

Le coût de cette action (1 630 €) est réparti comme suit :

- pour les prestations	950 €
- pour les déplacements des intervenants	500 €
- pour les fournitures	200 €

La médiathèque dispose des crédits nécessaires sur ses fonds propres (budget de fonctionnement), auxquels il convient d'ajouter les charges en ressources humaines (heures de travail d'un bibliothécaire pour la mise en place et le suivi de l'action : 2 400 €).

La ville a l'opportunité d'obtenir une subvention de la part de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine dans le cadre de l'organisation d'actions culturelles en partenariat avec le milieu carcéral (Protocole interministériel Culture / Justice). Un dossier de présentation de ce projet a donc été constitué.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la DRAC Aquitaine – Service de la création, du développement culturel et de la formation, une subvention pour un montant de 1 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.